COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A DES FINS COMMERCIALES
Installation et exploitation d'un point de vente de fleurs, plantes et compositions florales
Cimetière Saint Marc à Saint-Laurent-du-Var
AVIS D'APPEL A CANDIDATURES
ARTICLE L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

SECTION I – POUVOIR ADJUDICATEUR/ ENTITÉ ADJUDICATRICE

A) Nom et adresses
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR
222 Esplanade du Levant - Hôtel de Ville - 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR (FRANCE) Direction des Affaires juridiques et Foncières - Tél : 04.92.12.42.62
Courriel : juridique@saintlaurentduvar.fr
Site internet de la Commune : http://www.saintlaurentduvar.fr/

B) Communication :
Les documents concernant la présente consultation sont disponibles gratuitement en accès direct et complet sur le site internet de la Commune à l'adresse indiquée ci-dessus et /ou sur demande auprès du Service Juridique par mail ou par téléphone indiqués ci-dessus.
Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues
Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Juridique, aux coordonnées indiquées ci-dessus.
Les candidatures doivent être envoyées :
Par courrier en lettre R.A.R. ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-dessus (article I.A).

SECTION II – OBJET

A) Étendue de l'autorisation d'occuper le domaine public communal
La Ville de Saint-Laurent-du-Var lance un appel à candidatures en vue de l'installation et de l'exploitation, à titre temporaire, d'un point de vente de fleurs, plantes et compositions florales devant la loge des gardiens du cimetière Saint-Marc, afin de répondre aux besoins des usagers et des familles à l'occasion de la période de la Toussaint.

B) Caractéristiques attendues du point de vente de fleurs
- Type de point de vente : Commerce au détail de fleurs, plantes et compositions florales, principalement destinées au fleurissement des sépultures à l'occasion de la Toussaint ;
- Offre attendue : Le point de vente devra notamment proposer une offre adaptée à la période de la Toussaint, comprenant notamment (liste non exhaustive) : des chrysanthèmes en pots, des cyclamens en pots, des compositions florales, bouquets ;
- Dimensions maximales autorisées :
    - Périmètre maximum autorisé : 32 m²
    - Tout débordement au-delà de cette emprise n'est pas autorisé.

- Implantation : L'emplacement est situé devant l'entrée du cimetière Saint-Marc au numéro 66 allée du Souvenir Français à Saint-Laurent-du-Var. Le plan annexé à la présente n'est pas contractuel.

C) Modalités techniques d'installation
- Alimentation électrique :

Aucune alimentation électrique ne sera mise à disposition par la Commune. Le candidat devra assurer son autonomie énergétique et préciser dans sa candidature les moyens envisagés ainsi que les mesures mises en œuvre pour limiter sa consommation énergétique sur site. Les branchements nécessaires resteront à la charge du candidat retenu, dans le respect des normes de sécurité.
- Point d'accès en eau :

Aucun point d'eau ne sera mis à disposition par la Commune. Le candidat devra assurer son autonomie en eau et préciser, le cas échéant, les modalités de stockage et d'utilisation de l'eau nécessaires à son activité.

D) Date et durée de l'occupation
La mise à disposition du domaine public fera l'objet d'une **autorisation d'occupation temporaire (AOT)**, dans le cadre d'un arrêté fixant les modalités d'exploitation. La durée sera de huit jours, du 26 octobre 2026 jusqu'au 2 novembre 2026.

E) Redevance
Il est indiqué que l'autorisation sera consentie en contrepartie d'une redevance de 100€/an/m² qui sera calculée au prorata temporis de l'occupation (soit 70,14 € pour la période autorisée). Cette redevance a été fixée par délibération du Conseil municipal du 10 avril 2025, dans le respect des dispositions de l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

F) Critères d'attribution

Les critères d'appréciation des candidatures seront :

- Le prix de vente des fleurs et l'accessibilité de l'offre commerciale (30 points)
- La qualité et la diversité de l'offre florale (qualité et fraîcheur des fleurs et végétaux, diversité et variétés des espèces de fleurs, couleurs) (20 points)
- L'expérience du candidat dans des contextes similaires (20 points)
- L'empreinte environnementale (origine des fleurs et végétaux, gestion et valorisation des déchets, consommation électrique, matériaux recyclable) (10 points)
- L'agencement et l'esthétique du point de vente (qualité esthétique et présentation du point de vente, fonctionnalité et organisation de l'espace de vente) (5 points)
- Capacité logistique d'approvisionnement (15 points)

SECTION III - PRESENTATION ET REMISE DES CANDIDATURES

A) Constitution du dossier

Les candidats devront présenter un dossier complet comprenant :

- Une **présentation de l'entreprise**, de ses références en matière d'exploitation de point de vente de fleurs, plantes et compositions florales ;
- Une **description détaillée du point de vente proposé** ;
- Une **note de présentation du projet d'exploitation** (horaires, fréquence d'ouverture, gestion du point de vente ; type de fleurs)
- Une **grille tarifaire ;**
- **Tout document permettant de justifier d'un approvisionnement adapté pendant toute la période ;**
- Un **engagement sur le respect des règles de sécurité**, de tranquillité publique et de propreté ;
- Le formulaire d'occupation du domaine public dûment complété et signé, accompagné des pièces demandées (extrait K-bis, attestation d'assurance…).

B) Date limite de remise des candidatures

Date **: Vendredi 2 octobre 2026** Heure locale **: 12H00**

C) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans la candidature : Français

D) Procédures de recours

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Tribunal Administratif de Nice – 18 avenue des Fleurs – CS 61039 - 06050 NICE CEDEX 1 (France) - Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr - Téléphone : 04.89.97.86.00 - Adresse internet : http://nice.tribunal-administratif.fr/

E) Date de publication du présent avis : 25 septembre 2026 sur le site internet de la ville.

PLAN D'IMPLANTATION DU POINT DE VENTE DE FLEURS, PLANTES ET COMPOSITIONS FLORALES
(NON CONTRACTUEL)